



Avril 2016

**La CFDT :**  
Vous écouter  
Vous accompagner  
Vous défendre

Vos représentants  
CFDT

DRRP

0140149509

Vos représentants  
CFDT  
qui siègent à cette  
commission :

**Julie LEQUEUX**  
DR Lyon  
04.78.30.33.73  
06.60.68.60.35

**Alexandre BOUAT**  
DR Sud Ouest



# DRRP

## L'INFORMATION DE VOS ÉLUS

### La Commission Paritaire de Recours 2016

&

#### La révision individuelle de situation

**Vous n'avez pas été augmenté ou promu depuis un certain nombre d'années ?**

#### Faites appel aux représentants CFDT

pour vous représenter lors de la prochaine Commission en Septembre 2016 !

#### Conditions et modalités :

##### Pour un changement de niveau (Promotion) :

- Techniciens jusqu'au niveau F sans changement de niveau depuis 6 ans
- Techniciens de niveau G sans changement de niveau depuis 8 ans
- Cadres de niveau H ou I sans changement de niveau depuis 10 ans

##### Pour une demande d'augmentation individuelle :

- Techniciens et Cadres de niveau H ou I n'ayant pas bénéficié d'une révision de situation (promotion ou augmentation) depuis 5 ans

#### Comment procéder ?

Si votre demande de promotion ou augmentation auprès de votre RH local n'a pas trouvé d'échos positifs, vous devez saisir la Commission Paritaire de recours par écrit via votre RH local **avant le 30 Juin de chaque année.**

**Votre représentant CFDT** est à vos côtés pour rédiger ce courrier et constituer votre dossier (évaluations professionnelles des dernières années, imprimés de mobilité, note synthétique (explicative et personnelle) expliquant votre parcours professionnel des 10 dernières années...).

#### Comment fonctionne la Commission ?

Elle se tient une fois par an en Septembre afin d'examiner les demandes non satisfaites localement, tant en matière d'augmentation que de changement de niveau.

**Un avis unanime engage votre Direction  
à appliquer la décision.**